

# Actualité Sociale

La revue spécialisée du travail social | Mai 2023

**Inter-  
disciplinarité**  
au cœur du travail social



**AvenirSocial** 

Berufsverband Soziale Arbeit Schweiz  
Association professionnelle suisse du travail social  
Associazione professionale lavoro sociale Svizzera  
Associazion professiunala svizra da la lavur sociala

## Soyez visibles!

Grâce à une annonce dans les revues *ActualitéSociale* et *SozialAktuell*

*ActualitéSociale* et *SozialAktuell*, éditées par AvenirSocial, l'Association suisse des travailleur·euse·s sociales, sont les revues les plus importantes pour les professionnel·le·s et les institutions du travail social en Suisse.

Elles couvrent l'actualité du travail social et de l'action sociale en Suisse.

Font partie de leur lectorat les membres d'AvenirSocial, les professionnel·le·s du travail social, ainsi que de nombreuses institutions sociales, politiques ou de formation.

Les revues paraissent huit fois par an à un tirage de 900 exemplaires en français et 5500 exemplaires en allemand. De nombreuses possibilités de publicité pour votre institution vous sont proposées: annonces de différentes tailles, encarts, bannières sur le site internet ou encore parution dans la newsletter d'AvenirSocial. Votre créativité ne rencontrera pas de limite afin de rendre visible votre institution et ses événements.



### Votre personne de contact pour toutes questions:

Michele Bachmann, conseillère média vente d'annonces,

Tel. +41 31 300 63 70,

mediavermarktung@staempfli.com

**Devenir adulte n'est pas un jeu d'enfant.**

Pour qu'un enfant devienne un adulte responsable, il a besoin d'être soutenu par de nombreuses personnes. Parents, famille, amis, enseignant·e·s et de Pro Juventute. Nous sommes là lorsque les enfants ont besoin de nous. Depuis 100 ans. [projuventute.ch](http://projuventute.ch)



Le groupe de rédaction francophone des revues *ActualitéSociale* et *SozialAktuell* se compose de

# praticien·ne·s

de divers domaines du travail social, de professeur·e·s ou de scientifiques.

En charge des points forts, il se réunit quatre fois par an et travaille en collaboration avec un groupe de rédaction germanophone.

## Intéressé·e à participer?

Faites parvenir votre candidature à la co-rédaction des revues: [redaction@avenirsocial.ch](mailto:redaction@avenirsocial.ch)

**AvenirSocial**



Daniel Kappeler,  
co-président, AvenirSocial

# Editorial

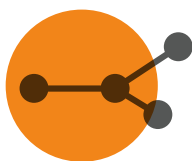
Cher lectorat,

L'art d'évoluer au sein d'équipes pluridisciplinaires transparait au fil de chaque numéro d'Actualité Sociale. Pour cette édition, cette manière spécifique de travailler ensemble en combinant les perspectives et les savoirs de chacun-e est au cœur du Point fort.

En effet, les professionnel-le-s du travail social coopèrent de manière interdisciplinaire afin de trouver des solutions aux problèmes complexes et s'engagent pour que les situations et leurs interactions soient analysées de manière aussi complète et transdisciplinaire que possible. Cela permet d'appréhender la complexité des besoins des personnes auxquelles le travail social s'adresse. Or, pour que les destinataires du travail social puissent véritablement bénéficier de cette interdisciplinarité, il faut une volonté commune : que chacun-e puisse avoir l'espace d'exprimer son point de vue et que son expertise soit reconnue et respectée par les autres acteur-ice-s impliqué-e-s.

La première partie du Point fort vient décortiquer ce que signifie l'interdisciplinarité et quels concepts plus théoriques elle recouvre. La seconde partie met en lumière des manières dont se vit l'interdisciplinarité sur différents terrains. Ainsi, plusieurs milieux racontent comment ils articulent différentes disciplines dans leurs activités, les problèmes qu'ils rencontrent et les avantages de cette mise en perspective pluridimensionnelle.

Bonne lecture



**Top-sharing**  
L'art de travailler  
en tandem

Page 5



**Interdisciplinarité**  
Combiner les perspectives  
et les savoirs de chacun-e

Page 12



**Isabelle Bohrer**  
Engagement,  
lutte et fusion

Page 25



#### Impressum

ActualitéSociale est la revue spécialisée d'AvenirSocial, l'association professionnelle du travail social. **Secrétariat général d'AvenirSocial**: Schwarztörstrasse 22, 3001 Berne, tél. 031 380 83 00, e-mail: info@avenirsocial.ch, internet: www.avenirsocial.ch | **Co-rédactrices en chef**: Corinne Schüpbach et Julia Zurfluh, tél. 031 380 83 07, e-mail: redaction@avenirsocial.ch | **Membres des groupes de rédaction**: Cristian Cardoso, Ursula Christen, Karine Clerc, Claudia Dubacher, Rahel Eyer, Chloé Joly, Manuela Käppeli, Clara Kötter, Thiemo Legatis, Rahel Müller de Menezes, Michèle Roth, Anne-Christine Sahli, Sonja Schmid, Mireille Tabin, Tania Simoes et Bernadette Wüthrich | **Traduction**: Monika Gschwend et Anita Rochedy | **Illustration**: stocksy, iStockphoto | **Parution**: 8 × par année. Numéro ISSN 1422-8432 | **Tirage**: 850 exemplaires | **Abonnement annuel**: CHF 90.-; prix au numéro: CHF 12.-; commande: via le Secrétariat général | **Gestion des annonces et production**: Stämpfli SA, entreprise de communication, Wöflistrasse 1, case postale, 3001 Berne, tél. 031 300 63 88, e-mail: mediavermarktung@staempfli.com, internet: www.staempfli.com | **Délai pour les annonces de l'édition de juin 2023**: 22 mai 2023 | **Emballage**: composé de plastique recyclé (50%) « I'm eco » | **Nota bene**: Le contenu des articles de cette revue n'engage que leurs auteur-ice-s. La présentation des articles est de la responsabilité de la rédaction. La reproduction des articles est en principe autorisée avec accord préalable de la rédaction | **Première parution**: 1969 | Numéro 4, mai 2023

# Sommaire

## AvenirSocial

- 5 Top-sharing : la recette du succès  
Annina Grob
- 6 Nouvelles de l'association

## Actuel

- 7 Vers un nouveau modèle de protection sociale ?  
Eric Zbinden
- 9 Brèves
- 10 Valeur ajoutée de la vie avec assistance  
Daniel Kasper et Jenny Zuber

## Point fort

- 12 Définir l'interdisciplinarité  
Jeremias Amstutz
- 16 Co-création dans le travail social en milieu scolaire  
Martina Good
- 18 Travail social à l'Hôpital universitaire de Zurich  
Benjamin Muff
- 20 Travail social dans l'aménagement  
Tobias Nägeli
- 22 Interdisciplinarité : de l'intention à l'action  
Baptiste Maillefer

## Tête-à-tête

- 25 Isabelle Bohrer

## Nouvelles du droit

- 26 Nouveautés dans le droit successoral  
Ursula Christen et Stefanie Kurt

## Ressources

- 26 Sélection de livres, films et podcasts



# Top-sharing : la recette du succès

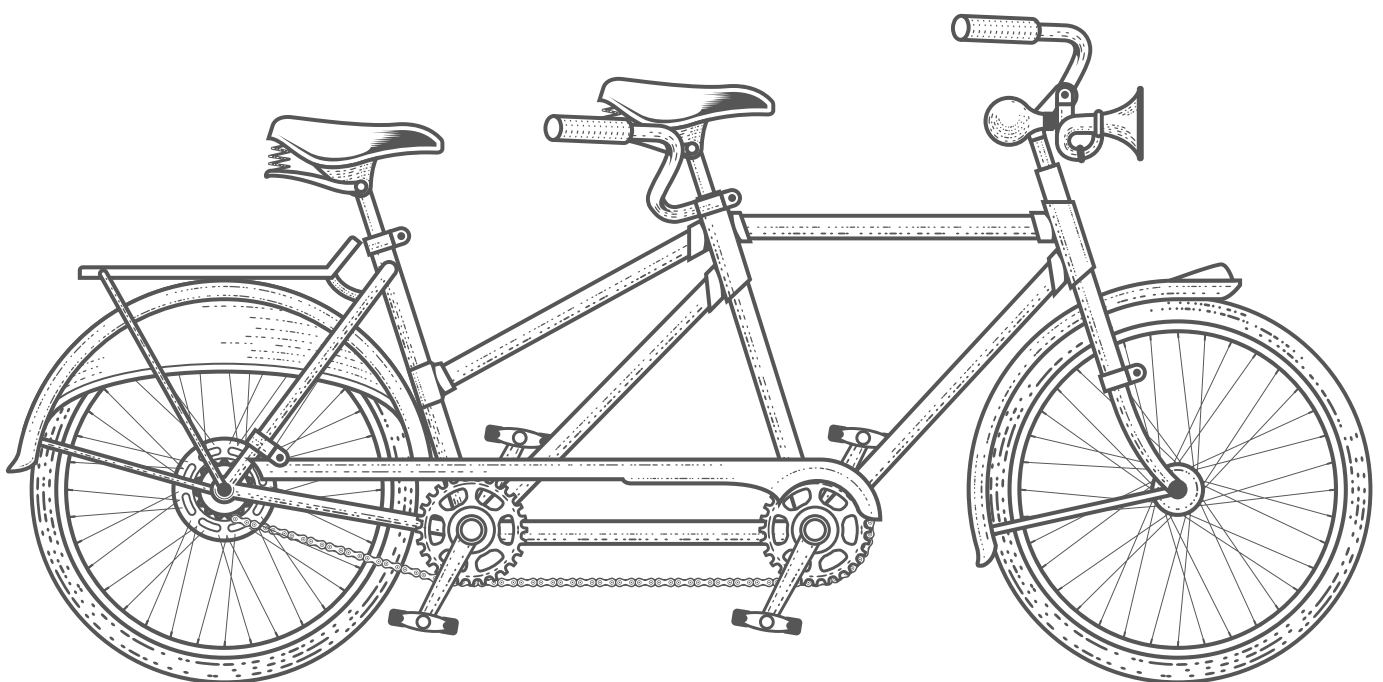
Ce titre, qui semble tout droit sorti d'un magazine spécialisé dans le développement de carrières, est le quotidien de notre association depuis 2014. Chez AvenirSocial, tant la conduite stratégique que la direction opérationnelle sont assurées en tandem. Ce modèle est une solution efficace pour partager la charge de travail et prendre des décisions concertées, mais aussi mieux concilier vie privée et vie professionnelle.

Texte : Annina Grob, co-secrétaire générale, AvenirSocial

Lorsque le secrétariat général s'accompagne d'un « co », cela signifie que deux personnes se partagent le travail et que la fonction est exercée en binôme. Pour l'équipe d'AvenirSocial, les régions, la commission spécialisée mais aussi pour le comité, cela veut dire qu'ils n'auront pas toujours affaire à la même personne du secrétariat général selon le moment ou le dossier. Au secrétariat général d'AvenirSocial, nous nous répartissons les dossiers les plus importants. Vu la quantité de

sujets traités – entre les revues SozialAktuell et Actualité Sociale, la commission d'éthique et de déontologie, les votations nationales ou les élections législatives régionales –, il est évident qu'une collaboration aussi rapprochée oblige à se coordonner et à communiquer.

Cette configuration présente bien plus d'avantages que d'inconvénients. Une co-direction permet de tirer parti au mieux des qualités et des compétences des personnes



impliquées, qui se complètent. Les difficultés rencontrées avec des tiers peuvent être affrontées et surmontées ensemble en adoptant une approche axée sur les solutions – car à deux, on peut se concerter et se soutenir l'un-e l'autre. Cette solution évite également de se retrouver à court de capacités et permet d'avoir plus de flexibilité face à la charge de travail. Enfin, nos arguments, plus solides, sont le fruit d'une réflexion commune. Nos décisions sont ainsi mieux étayées et plus consensuelles.

Pour qu'une co-direction fonctionne, il faut toutefois que la volonté stratégique de mettre à disposition les ressources nécessaires soit présente. Si un binôme n'a pas le temps de se coordonner, il va droit dans le mur. Il peut être utile de fixer certaines choses par écrit dans un diagramme fonctionnel, par exemple. Au-delà de ces aspects structurels, les attitudes des personnes impliquées jouent un rôle déterminant. Il ne peut y avoir de collaboration réussie entre deux co-secrétaires généraux-ales sans une communication ouverte, transparente et constructive fondée sur la confiance.

#### Un au revoir

A l'heure où nous écrivons cet article, le processus de recrutement de la personne qui prendra la suite de Stéphane Beuchat en tant que co-secrétaire général-e touche à sa fin. Stéphane quitte son poste à AvenirSocial après avoir commencé en 2011 en qualité de secrétaire général adjoint. Je le remercie de tout mon cœur pour ces cinq années au cours desquelles nous avons assuré ensemble le secrétariat général. Je le remercie pour cette collaboration, qui m'a beaucoup apporté tant sur le plan professionnel que personnel, pour les nombreuses heures de réflexion stratégique, pour les moments de joie et de peine partagés, pour sa loyauté et sa capacité à se montrer solidaire en allant de l'avant, et pour tout ce que, ensemble, nous avons pu accomplir pour l'association.

#### Et une bienvenue

Je me réjouis d'accueillir ma nouvelle partenaire, Nadia Bisang. Nadia a une licence en travail social et en politique sociale de l'Université de Fribourg et travaille actuellement comme directrice suppléante du département de l'aide aux enfants et adolescent-e-s à l'Office de la jeunesse et de l'orientation professionnelle du canton de Zurich. Bienvenue dans notre équipe à Nadia, à qui je souhaite un bon début au sein d'AvenirSocial! •

## Nouvelles de l'association

### Appel à la grève féministe 2023!

Le 14 juin aura lieu la grève féministe 2023 et AvenirSocial soutient les exigences pour de meilleurs salaires, plus de temps et de respect. Via notre site web, vous pouvez commander des badges de grève et des cartes de visite portant le résumé des revendications féministes de l'association professionnelle. Ensemble, donnons un signal fort à nos politiques!

● [avenirsocial.ch / news](https://www.avenirsocial.ch/news)

### Soutien au référendum sur la LPP

Avec la LPP 21, ce sont les personnes aux bas et moyens salaires qui devraient payer beaucoup plus pour des rentes moins élevées. Ce sont les femmes qui sont particulièrement touchées par cette mesure. Au lieu d'obtenir de meilleures rentes, une majorité d'entre elles ferait face à une diminution des rentes. Une large alliance contre le démantèlement des rentes a lancé le référendum contre la réforme des caisses de pension. AvenirSocial soutient le référendum et s'engage pour que toutes les personnes âgées ne soient pas menacées par la pauvreté. Rejoignez-nous et signez le référendum!

● [avenirsocial.ch / news](https://www.avenirsocial.ch/news)

### Chronologie de l'aide sociale: brochure actualisée

La brochure « L'aide sociale en Suisse 2000-2022, chronologie des transformations. Interventions et décisions aux niveaux fédéral, cantonal et communal » retrace les changements de paradigmes et, ainsi, les décisions dans leur contexte temporel, géographique et politique et cherche à dégager les tendances à l'œuvre afin de mettre en évidence les acteur-ric-e-s impliqué-e-s, leurs intentions et leurs représentations. Préfacé par la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, cet ouvrage de référence est unique en son genre.

● [avenirsocial.ch / publications / brochures professionnelles](https://www.avenirsocial.ch/publications/brochures-professionnelles)

### AvenirSocial a un nouveau responsable communication

Depuis le début du mois d'avril, l'équipe d'AvenirSocial a accueilli un nouveau membre: Andreas Moesch qui occupe désormais le poste de responsable communication.

Bienvenue à lui!



# Vers un nouveau modèle de protection sociale ?

Questionner le modèle suisse d'assurances sociales est crucial pour garantir qu'il réponde aux problématiques sociales présentes en respectant les principes d'égalité et de solidarité. Résumé du modèle proposé dans le livre « Reconstruire la protection sociale. Pour toutes et tous ».

Texte : Eric Zbinden, sociologue spécialisé en psychiatrie sociale

Chaque pays a un modèle de protection sociale différent avec ses lacunes et ses avantages. Ces modèles sont inévitablement liés au système légal du pays. C'est le cas pour la Suisse, un modèle qui est façonné à partir des problèmes sociaux existants, à des moments donnés, et étendu jusqu'à nos jours. Une des idées maîtresses consistait et consiste encore de nos

jours à chercher, pour les personnes dans le besoin, au plus vite un emploi rémunéré, afin de les sortir de leur situation peu enviable.

Toute solution trouvée est en règle générale un avantage pour le client et le service d'assistance lui-même. Est-ce vraiment une logique implacable et immuable en vue des



situations actuelles avec des réfugié-e-s de multiples pays? En plus, si nous prenons l'exemple des migrant-e-s en situation irrégulière qui n'ont pas de contact avec les services sociaux et qui pour des raisons diverses ne le souhaitent pas, ou d'autres personnes en situation régulière qui redoutent de contacter les services sociaux parce qu'elles craignent de prendre des risques dans leurs recherches d'emplois. Au vu de ces situations et bien d'autres, ne vaut-il pas la peine de revoir la protection sociale dans sa globalité?

### Capacité d'adaptation aux changements

De nouvelles situations sociales ont donc vu le jour d'une part avec le COVID et d'autre part avec les réfugié-e-s des pays européens et surtout d'autres régions du monde telles que les Kurdes du nord de la Syrie et d'Iraq par exemple. Pour les Suisses, la protection sociale couvre déjà une bonne partie des problèmes sociaux, mais il y a néanmoins de graves lacunes. Une partie des travailleur-euse-s n'est pas ou très insuffisamment couverte – les femmes en général et les mères cheffes de famille en particulier, les indépendant-e-s, les travailleur-euse-s aux bas salaires, précaires et au noir. La durée de la prestation d'assurance est souvent limitée et le montant est variable. Diverses aides sociales peuvent, au besoin, être sollicitées. Leurs montants sont bas et varient d'un canton à l'autre. L'accès à ces aides est laborieux et souvent humiliant. En outre, la couverture de la perte de salaire à la suite d'une maladie n'est pas obligatoire en Suisse. Seules une partie des employeur-euse-s et certaines conventions collectives de travail (CCT) l'assurent. Tout compte fait, cela fait une partie assez importante de la population du pays qui est dans les faits mal couverte, voire pas du tout.

L'aide sociale actuelle (anciennement assistance) couvre, à titre subsidiaire (après épuisement de tous les autres droits), le minimum vital à un niveau très bas, actuellement 1031 CHF pour les besoins de base d'un ménage d'une personne. Les frais de logement, de santé et divers compléments, accordés au cas par cas, s'y ajoutent. Ce montant est déterminé par un organisme national, la CSIAS, qui recommande un barème. Plusieurs cantons et communes se situent néanmoins en dessous de celui-ci, qui a d'ailleurs été baissé à plusieurs reprises ces dernières années. De plus, recevoir l'aide sociale peut impliquer le retrait ou la rétrogradation du titre de séjour et l'expulsion des personnes sans nationalité suisse.

Le modèle suisse de protection sociale se base logiquement sur la législation suisse.



## Reconstruire la protection sociale. Pour toutes et tous

Ruth Gurny et Beat Ringger

Le Réseau de réflexion propose une réforme globale pour protéger toutes les personnes contre les risques de manque de revenu. Le modèle unifie assurances et prestations sociales, en améliore les prestations et en élargit l'accès.

Zurich : Réseau de Réflexion | 2022

A commander à [info@denknetz.ch](mailto:info@denknetz.ch)

Le modèle français (SECU) – quant à lui – a donc une autre base légale, mais a cherché, contrairement au modèle suisse, de couvrir la totalité des situations sociales demandant une aide. Il ne la couvre pas non plus à 100%, mais bien plus que le système actuel suisse. Ainsi il n'y a pas de comparaison possible, à part l'idée d'une couverture générale qui, elle, peut être facilement reprise en Suisse. C'est la proposition faite par le « Réseau de réflexion » - en allemand « Denknetz » – donc un « thinktank » suisse fondé sur les principes d'égalité et de solidarité, qui y travaille depuis plus d'une décennie.

### Assurance générale de revenu

Ce nouveau modèle – qui sort du commun des réflexions dans ce domaine qui restent en général très ponctuelles – propose aujourd'hui une réforme globale fondée sur les lois existantes, à savoir une assurance générale de revenu<sup>1</sup>. Il met fin à l'imbricatio des prestations sociales créées en Suisse tout au long du 20<sup>e</sup> siècle. Le modèle propose, d'une part, une assurance sociale unique, indépendante de la cause de la perte de revenu. D'autre part, il élargit les prestations complémentaires AVS-AI actuelles à l'ensemble des situations de besoin. Elles remplaceront notamment l'aide sociale.

Plus concrètement, cette assurance :

- Couvre l'ensemble des causes de perte de revenu pour l'ensemble des habitant-e-s de Suisse avant l'âge de la retraite. Des prestations – indemnités journalières ou rentes – sont versées tant que le revenu fait défaut.
- Remplace, après l'âge de la retraite, les prestations actuelles aux personnes rentières AVS-AI et s'étend également à l'ensemble des personnes sans revenu ou assurance suffi-



sants. Elles sont identiques sur tout le territoire suisse. Les besoins vitaux sont couverts dans toutes les situations.

- Offre des possibilités de formation et des soutiens personnels sur une base volontaire par un service unifié, public ou privé non lucratif, ouvert à toutes les situations, simplifiant grandement la gestion actuelle, très complexe et coûteuse.
- Génère un nouveau droit de la migration qui redevient indépendant du droit aux prestations sociales. La protection sociale ne dépend plus du passeport.

Les coûts seront portés par la Confédération.

Des calculs détaillés font partie du livre et permettent une comparaison avec la situation actuelle. Il n'y aura plus de différence de coûts et de règles selon les régions.

Il ne faut pas rêver, un tel projet bouscule bien des idées reçues, mais le débat est lancé et le sujet vaut la peine d'être discuté. Pendant de longues années, il n'y a plus eu de débat au niveau global. •

## Brèves

### Lancement de l'initiative pour l'inclusion

Depuis 23 ans, notre Constitution interdit la discrimination fondée sur le handicap. Pourtant, les personnes en situation de handicap n'ont pas le même accès aux droits fondamentaux que les personnes sans handicap. L'initiative pour l'inclusion lancée le 27 avril 2023 revendique le droit pour toute personne de choisir son lieu et son mode de vie et demande un renforcement de l'assistance personnelle.

● [initiative-inclusion.ch](https://initiative-inclusion.ch)

### Institution suisse des droits humains (ISDH)

La nouvelle institution doit contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Suisse. L'information, la documentation, la recherche, le conseil, l'éducation et la sensibilisation aux droits de l'homme ainsi que les échanges internationaux figureront au nombre de ses tâches. Son mandat recouvre les questions intérieures et celles relatives à la mise en œuvre en Suisse des engagements internationaux. L'assemblée constitutive officielle de cette nouvelle institution aura lieu le 23 mai 2023, à Berne.

● [eda.admin.ch](https://eda.admin.ch)

### 8<sup>e</sup> édition du Prix du Social

Pour la huitième fois, la Direction de la santé et des affaires sociales de l'Etat de Fribourg récompense l'engagement bénévole et l'investissement particulier d'une personne, d'un groupe de personnes ou d'une institution dans le cadre du *Prix du Social et de la Jeunesse*, doté d'un montant de 10000 francs. Les personnes ou groupes de personnes domiciliés dans le canton de Fribourg, ainsi que les institutions y ayant leur siège peuvent se présenter au prix. Les candidatures sont à déposer jusqu'au 30 juin 2023.

● [fr.ch / vie quotidienne / intégration et coordination sociale](https://fr.ch/vie-quotidienne/integration-et-coordination-sociale)

### Protection de l'enfance : standards transdisciplinaires

De nouveaux standards de qualité transdisciplinaires pour la protection de l'enfant ont été développés par la Haute école spécialisée de Lucerne – Travail social pour le compte de la Communauté d'intérêt pour la qualité de la protection de l'enfant et du Comité UNICEF Suisse et Liechtenstein. Ils seront présentés lors du 3<sup>e</sup> *dialogue qualité nationale sur la protection de l'enfant* qui aura lieu les 9 et 10 novembre 2023 près de Berne.

● [qualitaet-kindesschutz.ch / events](https://qualitaet-kindesschutz.ch/events)

## Note

1. Ce modèle a été décrit en détail dans le livre édité d'abord en allemand: Ruth Gurny et Beat Ringger, « Für alle und für alle Fälle » Edition 8, Zurich, livre qui a été traduit en français: « Reconstruire la protection sociale. Pour toutes et tous ». Disponible sur [www.denknetz.ch](http://www.denknetz.ch)



# Valeur ajoutée de la vie avec assistance

La Convention de l'ONU relative aux personnes handicapées exige que les technologies et formes d'assistance soient accessibles à toute personne en situation de handicap. L'« assistance » doit être comprise dans un sens plus large.

Texte : Daniel Kasper, chargé de cours et éducateur spécialisé, Haute école de travail social FHNW, et Jenny Zuber, association « leben wie du und ich »

## Une compréhension plus large de l'assistance

Dans le discours germanophone, on parle généralement d'assistance pour des personnes indépendantes qui ont besoin d'aides pour être autonomes. Or il existe aussi des « personnes dont le besoin d'aide est élevé et complexe qui, parce qu'elles rencontrent d'autres limitations qui sont un obstacle à leur autonomie et à leur indépendance » (Kasper/Calabrese, 2019), dépendent d'aides supplémentaires – notamment pour exercer leur métier. C'est pourquoi nous défendons une compréhension élargie de la « vie avec assistance ».

## Continuum de l'assistance

Si l'objectif commun est de mener une vie en toute autonomie avec l'assistance, les mesures d'aides complémentaires varient en fonction des besoins de la personne concernée. Ainsi, il existe un continuum entre l'assistance avec une aide maximale et celle avec une aide minimale en fonction des besoins. Le pôle « Assistance avec aide maximale », qui se trouve à une des deux extrémités du continuum, rassemble les personnes dont le besoin d'aide est élevé et complexe ; le pôle « Assistance avec aide minimale », à l'autre extrémité, rassemble les « personnes qui sont capables d'organiser leur



assistance sans aide supplémentaire ». C'est aux personnes qui vivent (ou souhaiteraient vivre) avec une assistance qu'il appartient individuellement de se situer où et comment elles souhaiteraient se placer dans ce continuum.

Si nous proposons cette définition élargie de l'assistance, c'est parce que nous souhaitons en finir avec l'idée qu'il aurait une « bonne » et une « mauvaise » compréhension de l'assistance. Les conditions actuellement en vigueur pour accéder à une vie avec assistance (OFAS, 2022), lesquelles sont qui plus est liées à un modèle dit « de l'employeur » rigide, empêchent un grand nombre de personnes en situation de handicap d'accéder à l'assistance.

### Le projet, l'étude évaluative et un rapport d'expérience

En 2015, l'association « *Leben wie du und ich* » (n.d.l.r. : « *Vivre comme toi et moi* » en français) à Zurich a initié un projet accompagné par une instance scientifique visant à permettre aux personnes en situation de handicap lourd de vivre avec l'assistance. Cette étude évaluative portait notamment sur les conséquences en termes d'autodétermination, de normalisation et de participation sociale des personnes concernées ainsi que les effets sur la qualité de vie (Kasper/Calabrese, 2019). Dans cet article, nous avons fait le choix de présenter les résultats en les accompagnant des déclarations tirées d'un entretien avec une des personnes interrogées : M. Fries vit avec un handicap physique ; il est au bénéfice d'années d'expérience d'assistance et de compétences prononcées en tant qu'employeur, et présente un besoin élevé d'assistance.

### Autodétermination

L'étude montre clairement que l'ensemble des parties prenantes au projet sont nettement plus en mesure de choisir et de gérer leur quotidien (Kasper/Calabrese, 2019).

M. Fries : « Dans une situation « normale », les gens vivent en colocation par choix : ils visitent, manifestent leur intérêt et veulent habiter à plusieurs. »

La disparition des structures institutionnelles limitatives permet de gagner en indépendance, en spontanéité et en flexibilité. Pour toutes les parties prenantes au projet, c'était la première fois qu'elles pouvaient mener leur vie comme elles l'entendaient, en décidant des modalités de l'aide (quelle aide, quand, comment, où, et venant de qui) qu'elles souhaitaient recevoir. Le modèle d'assistance rend possible et nécessite le développement de nouvelles compétences.

Une participante : « Je décide de mes repas, (...) je prends une douche quand je veux. Et pas parce que c'est le jour d'aller à la douche. »

### Qualité de vie

Parmi les autres différences notables avec la vie en foyer, citons la possibilité de s'aménager une sphère privée et des lieux de repli. Cela répond au besoin de choisir par soi-même si l'on souhaite vivre ou non au sein d'un collectif et, le cas échéant, partager un logement (Kasper/Calabrese, 2019).

M. Fries : « Dans l'appartement, j'ai pu avoir une sphère privée, choisir moi-même les assistant-e-s qui me soignaient, et c'était un sentiment inédit simplement extraordinaire. »

Le fait également pour les personnes interrogées de pouvoir effectuer un travail qui a du sens et reflète leurs intérêts professionnels individuels, que ce soit dans des ateliers ou d'autres contextes, contribue également beaucoup à la qualité de leur vie.

M. Fries : « S'il y a une chose que je n'ai cessé d'expliquer aux gens, c'est bien celle-là : nous sommes en situation de handicap, nos capacités sont réduites, mais lorsque nous pouvons faire ce que nous voulons comme nous le voulons et comme cela est possible, alors notre handicap et nos restrictions nous paraissent moins lourds, voire on en fait abstraction. »

### Participation

Les personnes ayant participé au projet à Zurich ont plus de possibilités d'interactions à l'extérieur de leurs logements et de stimulations à participer à la vie sociale en plus d'être moins éloigné-e-s de leurs parents et ami-e-s (Kasper/Calabrese, 2019)

Un participant : « A Kulturpark, les gens sont relax, (...) je suis tout le temps en vadrouille, (...) il n'y a pas un jour sans que je me promène, je n'ai pas besoin d'être accompagné pour aller en ville, à la gare, au lac, dans le village. »

### Conclusion

Les personnes qui vivent avec l'assistance font état d'une meilleure qualité de vie, mènent leur vie au quotidien avec autodétermination et jouissent d'une participation sociale plus importante. Dans l'ensemble, elles ont le sentiment d'avoir plus de compétences, d'être plus efficaces et d'être des personnes à part entière.

Il faut à présent une volonté politique et sociale, et des discussions et des développements dans la discipline pour que toutes les personnes en situation de handicap aient la possibilité d'accéder à une organisation autonome de leur vie. Il faut donc déployer des services d'appui pour l'organisation et le management des services d'assistance, si l'on veut que toutes les personnes en situation de handicap – où qu'elles se placent dans le continuum – soient libres d'opter pour une vie avec assistance (Kasper/Calabrese, 2019 ; Verein leben wie du und ich, 2019) •

### Littérature

Office fédéral des assurances sociales (2022).

Circulaire sur la contribution d'assistance (CCA).  
sozialversicherungen.admin.ch

Kasper, Daniel ; Calabrese, Stefania (2019).

Begleitstudie/Evaluation des Projekts « leben wie du und ich im Kulturpark ». Schlussbericht im Auftrag des Vereins « leben wie du und ich », Zürich. lebenwieduundich.ch

Verein leben wie du und ich (2019). Verein leben wie du und ich – Konzepthandbuch. Zürich. Eigenverlag. lebenwieduundich.ch

Point fort

# Définir l'interdisciplinarité – ou comment tenter de décrocher la lune

L'interdisciplinarité est au cœur du travail social.  
Mais que cela signifie-t-il exactement ?  
Un aperçu des principales notions.

Texte : Jeremias Amstutz, collaborateur scientifique, Haute école de travail social FHNW, Olten



Chaque semestre, les étudiant-e-s qui entament un Bachelor en travail social à la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW) sont accueilli-e-s avec ces mots : « Dans le module « Bases de la coopération professionnelle », nous étudierons les conditions nécessaires à une bonne coopération à l'intérieur des organisations (« coopération intraorganisationnelle »), entre les organisations (« coopération interorganisationnelle ») et par-delà les limites des organisations (« coopération transorganisationnelle »). » Ce jargon, qui peut surprendre (et pas seulement les néophytes), est parfois source d'incompréhensions. Le discours autour de la notion de « coopération » et de ses multiples applications et contextes est une véritable gymnastique linguistique et fait appel à de multiples concepts. Il en va de même pour la notion d'« interdisciplinarité », à laquelle nous nous intéressons ici, et qui peut être entendue comme une certaine forme de coopération. En Suisse romande, il semble que le terme « collaboration » soit également utilisé dans la pratique comme la notion de coopération décrite dans cet article.

Pour quelque peu démêler les concepts qui entourent l'interdisciplinarité et établir une typologie, certes réductrice, nous allons dans un premier temps nous attarder sur un ensemble de définitions. Une fois ces bases posées, nous verrons comment l'interdisciplinarité se traduit dans la pratique en prenant pour exemple le champ d'action de la protection de l'enfant et de l'adulte.

### Définitions de l'interdisciplinarité

Obrecht (2006) expose clairement en quoi l'interdisciplinarité est au cœur de la mission du travail social : les travailleur-euse-s sociaux-ales, en collaboration avec d'autres professions, contribuent grandement à désamorcer, réduire et palier les problèmes biologiques, psychiques et sociaux. Obrecht parle ici de « coopération interprofessionnelle », qu'il faut entendre comme un processus social dans le cadre duquel différentes professions interagissent pour affronter des problèmes complexes auxquels, seules, elles ne pourraient apporter une solution durable (*ibid.*). Pour ce faire, les systèmes de connaissances spécifiques à chaque profession sont mobilisés dans un processus de coopération global qui leur permet d'aller dans le même sens et de se coordonner dans le travail spécialisé que chacune déploie. D'après Obrecht (2006), cette coordination s'effectue grâce à la communication interprofessionnelle. Ce besoin de concertation est également repris par Merten, Kaegi et Zängl (2019) qui, se référant à von Kardorff (1998), indiquent que les coopérations doivent être comprises comme des ponts ou des plaques tournantes interinstitutionnelles, interdisciplinaires, interprofessionnelles et interorganisationnelles qui s'influencent mutuellement.

Pour comprendre la collaboration interprofessionnelle, Bauer (2014) se focalise quant à elle davantage sur les changements structurels des professions impliquées. Elle montre comment les frontières entre les professions bougent, avec les conséquences que cela a sur les tâches et les responsabilités, sans cesse renégociées. La coopération interprofessionnelle influe en outre sur la manière de traiter les situations

problématiques, l'état des connaissances et solutions déployées, ce qui oblige les professionnel-le-s à redéfinir leur rôle et à se positionner par rapport aux autres professions (*ibid.*). Les processus sont ralentis par la complexité croissante des situations problématiques, qui mobilisent simultanément plusieurs professions (*ibid.*).

### Inter- et transdisciplinarité dans la protection de l'enfant et de l'adulte

D'après Julia Emprechtinger et Peter Voll (2018), les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) constituent un bon exemple pour aborder un champ d'action du travail social sous l'angle de l'interdisciplinarité « car, comme il s'agit d'organisations très récentes, les processus de négociation et de développement sont particulièrement bien observables. La loi oblige les APEA à prendre des décisions interdisciplinaires, mais il n'existe pas de directives fédérales explicitant la notion d'interdisciplinarité, pas plus qu'il n'y en a sur l'organisation des autorités. » (*ibid.*) Sur la base de recherches empiriques, Emprechtinger et Voll ont déterminé qu'il existe deux types d'autorités différentes dans les APEA cantonales : les autorités interdisciplinaires et les autorités transdisciplinaires.

- L'autorité de type interdisciplinaire se présente comme un tribunal, au sens où l'organe qui arrête les décisions est composé d'un-e juge et de deux assesseurs qui exercent à titre auxiliaire sur une base honoraire. Les personnes impliquées se voient attribuer différentes positions assorties de différents statuts. Le ou la juge a toujours une formation juridique tandis que les assesseurs sont recruté-e-s dans un « pool de spécialistes du domaine social » (*ibid.*). C'est toujours le ou la juge qui dirige la procédure et élabore une proposition de décision. Les assesseurs ne sont mobilisé-e-s que lorsqu'il s'agit d'auditionner les personnes concernées et d'arrêter une décision.
- L'autorité de type transdisciplinaire se caractérise par sa composition horizontale : tous ses membres sont égaux par leur statut. Cela veut dire qu'aucune différence n'est faite entre les personnes issues de disciplines différentes, que ce soit au niveau structurel, ou dans la procédure : dans leur fonction, les travailleur-euse-s sociaux-ales sont placé-e-s au même niveau que les juristes (*ibid.*). Lorsqu'une procédure est suffisamment préparée, un organe composé de trois membres se réunit pour discuter le cas et arrêter une décision.

Dans leurs travaux de recherche, Emprechtinger et Voll (2018), tout comme Julia Emprechtinger et Evelyne Thönissen (2022), ont mis en évidence différentes caractéristiques propres à chacun des types d'autorité. L'avantage des autorités de type « interdisciplinaire » réside dans la « coexistence sur un pied d'égalité » de leurs membres (Emprechtinger et Voll, 2018) ; tous les professionnel-le-s impliqué-e-s amènent avec eux leurs compétences. On attribue au travail social l'expertise en matière de conception de processus et de proportionnalité ; et à la jurisprudence l'expertise pour ce qui est de la conformité de la procédure. La délimitation de chaque spécialité et la répartition des responsabilités qui en résulte sont considé-

rées tout à fait positivement. Chaque profession est souveraine dans son domaine (*ibid.*). Cela étant, cette marge de manœuvre et d'organisation structurellement limitée peut être considérée comme problématique, d'autant que les connaissances issues du travail social ne peuvent être déployées que dans un cadre restreint et préétabli (*ibid.*). Chez les autorités de type transdisciplinaire, au contraire, c'est plutôt la grande marge de manœuvre qui est mise en avant. Ce modèle repose autant sur les connaissances propres que sur celles des autres professions. De plus, la gestion du cas s'étend sur tout le processus. Ce flou dans la répartition des rôles et des tâches n'est toutefois pas sans risques, puisqu'il peut entraîner des conflits de compétences, des rivalités de positionnement ou des contestations d'interprétation (*ibid.* 18). Lorsqu'on examine de près ces deux types d'autorité, il est évident que chacun présente des avantages et des inconvénients. Une division du travail et une coopération interdisciplinaires claires permettent aux professions impliquées d'avoir un domaine de compétence précis, basé sur leur profil, mais cela constitue un frein au développement. On constate néanmoins qu'une approche transdisciplinaire de la coopération intraorganisationnelle offre une grande marge de manœuvre et d'organisation professionnelle mais risque de susciter des revendications ou une mise en concurrence des professions (*ibid.*).

Emprechtinger et Thönissen (2022) résument en expliquant que « les stratégies de profilage et le positionnement du travail social dans les APEA, qui constituent un nouveau champ d'action (...), sont liés de multiples façons à l'identité professionnelle. » Elles font la distinction entre l'identité que confère l'appartenance à la profession et celle que confère l'appartenance à l'organisation. Ces deux dimensions influent sur la façon dont les professionnel·le·s, mis·es devant le défi de délimiter des frontières, conçoivent leur rôle : mettre davantage en avant l'identité de la profession, c'est tendanciellement s'opposer à l'identité de l'organisation, et inversement (*ibid.*).

### Conséquences sur la façon de travailler

D'après les explications, il apparaît clairement que l'interdisciplinarité (à savoir la coexistence de différentes professions) tout comme la transdisciplinarité (l'action coordonnée de différentes professions) sont des formes de coopération traversées par des tensions différentes. Pour reprendre la formulation de Bauer (2014) : « La coopération pluriprofessionnelle consiste, d'une part, en la tension entre le maintien d'une différence intrinsèque à chaque profession et, d'autre part, en la nécessité d'intégrer des perspectives et stratégies. » Des modèles de coopération peuvent aider à mettre à profit ces tensions, surtout s'ils s'ancrent dans la théorie du



travail social. Citons notamment l'exemple du modèle fondé sur les sept principes directeurs que sont « la profession, l'organisation, l'effet, la valeur, la perspective multiple, la communication et le conflit ainsi que la participation » élaboré par Amstutz, Kaegi, Käser, Merten et Zängl (2019). Les principes directeurs cités décrivent des aspects importants quant à la manière dont les professionnel-le-s du travail social peuvent se positionner dans des cadres coopératifs, qu'ils soient internes (intra) à une organisation, à une profession ou à une discipline, entre celles-ci (inter) ou qu'ils les dépassent (trans).

### Décrocher la lune

Ce que la célèbre professeure Heidi Möller a dit un jour lors d'une conférence à propos de définir la notion de « confiance » de manière uniforme équivaut à vouloir « clouer un pudding contre le mur ». Cette métaphore s'applique aussi, dans une certaine mesure, à la notion d'« interdisciplinarité » : souhaiter établir une compréhension uniforme, c'est vouloir tenter décrocher la lune. Comme le montre notre introduction, il reste toujours quelque chose comme une vague texture qui permet de mieux cerner le terme et sa réception variable, d'autant que l'on peut tout à fait reconnaître des modèles dans les lignes d'argumentation du discours. •

### Littérature

- Amstutz, J., Kaegi, U., Käser, N., Merten, U., et Zängl, P. (éds) (2019). *Kooperation kompakt: Kooperation als Strukturmerkmal und Handlungsprinzip der Sozialen Arbeit; ein Lehrbuch. 2. überarbeitete und ergänzte Auflage. Aufl. Opladen Berlin Toronto: Verlag Barbara Budrich*
- Bauer, P. (2014). *Kooperation als Herausforderung in multiprofessionellen Handlungsfeldern*. In: Faas, S., Zipperle, M. (éds). *Sozialer Wandel: Herausforderungen für kulturelle Bildung und soziale Arbeit*. Wiesbaden: Springer VS. p. 273-286
- Emprechtner, J., et Thönnissen Chase, E. (2022). *Zur Bedeutung und Umsetzung von Interdisziplinarität im Organisationskontext der schweizerischen Kindes- und Erwachsenenschutzbehörden (KESB)*. In: *Schweizerische Zeitschrift für Soziale Arbeit*. 29. Jg. p. 1-21
- Emprechtner, J., et Voll, P. (2018). *Disziplinarität, Interdisziplinarität, Transdisziplinarität. Die Kindes- und Erwachsenenschutzbehörde als organisationaler Rahmen für professionelle Profilierung*. In: Neuhaus, Lukas/Käch, Oliver (éds). *Professionalität im Kontext von Institution und Organisation*. Weinheim: Beltz. p. 101-129
- von Kardorff, E. (1998). *Kooperation, Koordination und Vernetzung. Anmerkungen zur Schnittstellenproblematik in der psychosozialen Versorgung*. In: Röhrle, B., Sommer, G., Nestmann, F. (éds). *Netzwerkintervention*. Tübingen: Dgvt-Verl. p. 203-222
- Merten, U., Kaegi, U., et Zängl, P. (2019). *Kooperation – Eine Antwort auf die Zersplitterung und Ausdifferenzierung psychosozialer Dienstleistungen*. In: Amstutz, J., Kaegi, U., Käser, N., Merten, U., et Zängl, P. (éds). *Kooperation kompakt: Kooperation als Strukturmerkmal und Handlungsprinzip der Sozialen Arbeit; ein Lehrbuch. 2. überarbeitete und ergänzte Auflage. Aufl. Opladen Berlin Toronto: Verlag Barbara Budrich*. p. 13-34
- Obrecht, W. (2006). *Interprofessionelle Kooperation als professionelle Methode*. In: Schmocker, B., et Staub-Bernasconi, S. (éds). *Liebe, Macht und Erkenntnis: Silvia Staub-Bernasconi und das Spannungsfeld Soziale Arbeit*. Luzern: Interact, Verlag für Soziales und Kulturelles. p. 408-445

Annonce

GROUPS.SWISS

[www.groups.swiss](http://www.groups.swiss)





**800 hôtels et maisons de vacances pour groupes**  
en Suisse et en Europe ; pour vos séminaires, semaines de vacances et excursions

Groups AG · Spitzackerstr. 19 · CH-4410 Liestal · Téléphone +41 61 926 60 00

# Co-création dans le travail social en milieu scolaire

Si la collaboration entre les établissements scolaires et le travail social<sup>1</sup> est fondamentalement reconnue, elle ne va pas nécessairement de soi. Comment celle-ci s'organise-t-elle ? Tout dépend de l'objectif spécifique poursuivi.

Texte : Martina Good, collaboratrice scientifique au département Travail social de la Haute école spécialisée de Suisse orientale (OST) et co-présidente de l'association de travail social en milieu scolaire (SSAV)

## La coopération comme principe d'action du travail social en milieu scolaire (TSS)

Le TSS, qui s'est depuis établi en Suisse allemande, apporte à l'école le savoir-faire dans le domaine du travail social et de l'éducation spécialisée. Elle oriente son action selon les principes de l'orientation système, du travail en réseau et de l'interdisciplinarité. Les écoles sont des sites de coopération intense<sup>2</sup> où des professionnel-le-s d'univers très différents forgent la culture scolaire et apportent leur expertise. L'intérêt de la coopération est démontré sur le plan intellectuel (savoir spécialisé), mais aussi pour ce qui est du potentiel, pour les nouvelles possibilités que cela ouvre. En outre, les attitudes envers certaines personnes, certains groupes et phénomènes sont examinées et différenciées<sup>3</sup>. La direction des écoles,

le personnel enseignant, les éducateur-ice-s spécialisé-e-s mais aussi les orthopédagogues, les orthophonistes, les psychomotricien-ne-s, la pédagogie interculturelle, les auxiliaires de vie scolaires et les structures d'accueil de jour (et bien d'autres) sont des acteur-ice-s important-e-s. Devant la multiplicité des rôles et des qualifications, il est de plus en plus nécessaire que les acteur-ice-s collaborent, se coordonnent et mettent des choses en place ensemble dans le contexte scolaire. L'objectif primordial – aider les jeunes à se développer et à s'épanouir au mieux – occupe une place importante, c'est pourquoi il y a un croisement dans l'action professionnelle.

## Pluriprofessionnalité – interprofessionnalité – transprofessionnalité

Ces dernières années, le TSS a perdu son image associée aux crises et aux problèmes pour devenir un « critère de qualité propre aux écoles »<sup>4</sup>, au sens où il n'est plus une offre visant à décharger le personnel enseignant et a évolué au point de faire

désormais partie intégrante des activités de prévention intensives<sup>5</sup>. L'aide dans les familles, le soutien des enfants et adolescent-e-s à charge, les questions de protection de la jeunesse ou les projets de prévention en groupes ou en classes font partie du quotidien des établissements scolaires. Le TSS suit une approche systémique et axée sur les processus dans toutes les situations où il est amené à intervenir, et part d'une compréhension différenciée de la coopération. Dans la pratique du TSS, la concertation mutuelle est la forme de coopération la plus souvent rencontrée : il s'agit pour les différentes parties prenantes d'harmoniser leur travail. Il n'est pas rare que des discussions soient organisées entre différents corps de métier – ce qui, de ce point de vue, est souvent défini comme de la « pluriprofessionnalité ».

La forme dite d'*interprofessionnalité* aspire à une compréhension systémique plus prononcée : les différentes perspectives permettent de dresser un tableau d'ensemble et d'élaborer des stratégies communes que chaque profession déclinera dans la pratique. Dans la *collaboration interprofessionnelle*, il est plus courant d'avoir des conférences d'aidant-e-s (Helfer\*innen-Konferenzen) qui consistent en des rencontres de discussion ou de réflexion.

La *coopération transprofessionnelle* regroupe des professionnel-le-s de l'école mais aussi des spécialistes venant de l'extérieur qui souhaiteraient adopter une même perspective supraprofessionnelle pour trouver des solutions en commun – il s'agit ici d'une co-création. Cette forme intensive de collaboration permet d'aboutir à des changements concrets et durables. Les améliorations apportées au niveau structurel facilitent la formation et l'accompagnement des jeunes, en plus de combler les inégalités sur le plan éducatif<sup>6</sup>.





### Facteurs de réussite et obstacles

La culture de coopération s'articule généralement autour de conditions structurelles et organisationnelles, individuelles et interpersonnelles. Le TSS n'est pas une offre uniforme. C'est pourquoi il convient de mettre en lumière les facteurs qui contribuent à sa réussite et sont des conditions individuelles et interpersonnelles<sup>7</sup>: la confiance, la communication et la motivation, mais aussi une claire répartition des rôles et une direction d'école favorable au TSS. Il est fondamental comme point de départ qu'une culture de coopération soit déjà instaurée. Avoir confiance en ses capacités et dans celles des autres professionnel-le-s avec qui on coopère, communiquer et échanger des connaissances de façon précise, transparente et respectueuse facilitent en outre significativement la coopération mutuelle. L'engagement actif de la direction de l'école pour intégrer le TSS favorise également ce processus<sup>8</sup>. Une répartition claire des rôles est surtout efficace lorsqu'il est possible de défendre une position qui s'appuie sur l'expertise du TSS, ce qui pose des questions de subordination et de bases conceptuelles. Ces facteurs de réussite s'accompagnent toutefois d'obstacles.

### Coopérer dans des conditions constantes et variables

Les défis et processus de changement que rencontrent les établissements de formation ont des répercussions sur le TSS. Le travail social a

aujourd'hui intégré les écoles spécialisées, les gymnases et les ECG. En Suisse alémanique, on observe également le développement de l'éducation spécialisée. Les exigences en matière d'écoles à journée continue et les changements que cela implique en termes de champ d'action doivent encore être clarifiés. Il n'empêche, les principes sur lesquels s'appuie le TSS sont bien ancrés et ne changeront pas du tout au tout. La forme de coopération dépend du groupe cible central du TSS. Cela signifie que dans chaque situation d'intervention, les enfants, les jeunes et leurs constellations familiales doivent avant tout être considérés comme des partenaires de co-construction et tout ce qu'ils considèrent comme pouvant être utile ou aider doit être mis au centre. •

---

#### Notes

1. Les descriptions correspondent en grande partie au contexte suisse alémanique.
2. Titelseite (2022). PH-Magazin DAS HEFT (Nr. 7). PH FHNW.
3. Zipperle, M., Rahn, S. et Werling, M. (2019). Sozialraumorientierte Schulsozialarbeit in der Grundschule. *sozialmagazin* 2.2019 (1), pp. 94-98.
4. Baier, F. (2015). Schulsozialarbeit in der Schweiz. In: Olk, T. et Speck, K. Von den Nachbarn lernen. Berlin, pp. 41-61.
5. Wider, D. (2013). Soziale Arbeit und Interdisziplinarität. *SozialAktuell*, 4/April, pp. 10-13.
6. Hostettler, U., Pfiffner, R., Ambord, S. et Brunner, M. (2020). *Schulsozialarbeit in der Schweiz*. Bern, pp. 90-100.
7. Drilling, M. (2009). *Schulsozialarbeit*. Bern, p. 93 s.

# Travail social à l'Hôpital universitaire de Zurich

Dans un grand hôpital pour maladies aiguës, où collaborent des professionnel·le·s provenant de domaines des plus divers, l'interdisciplinarité occupe une place essentielle.

Texte : Benjamin Muff, chargé de projet et gestionnaire qualité, service social de l'USZ

Le service social de l'Hôpital universitaire de Zurich (USZ) emploie environ 35 collaborateur·ice·s. Outre la direction générale, le service partage ses activités entre le centre de réadaptation, le service volontaire et la consultation sociale. Les spécialistes du centre de réadaptation se chargent de toute la planification de la sortie de l'hôpital des patient·e·s en cliniques de réadaptation et la directrice du service volontaire gère et coordonne quelque 200 bénévoles qui accompagnent et soutiennent des patient·e·s de l'USZ ainsi que les proches qui leur rendent visite. Une vingtaine de travailleur·euse·s sociaux·ales sont là pour aider les patient·e·s face aux problèmes et aux difficultés qu'ils rencontrent à cause d'une maladie, d'un accident, d'une grossesse ou de la naissance d'un·e enfant, qu'ils soient en ambulatoire ou en stationnaire. L'équipe de travailleur·euse·s sociaux·ales est là pour conseiller ou intervenir sur les questions juridiques d'assurances sociales, de travail ou de protection de l'enfant et de l'adulte, mais aussi pour accompagner sur des thématiques psychosociales telles que la gestion de la maladie, le soutien des proches, le sans-abrisme

ou des situations de crise. En plus des aides financières et des conseils, le service de consultation soutient les patient·e·s pour préparer leur sortie d'hôpital et leur retour à domicile. Pour ce faire, il propose notamment des consultations sur les services d'aide à domicile, les dispositifs d'aide ou d'autres services et prestataires paramédicaux. Le service de consultation sociale sert d'interlocuteur pour les sorties en clinique de réadaptation mais aussi pour les séjours de suite d'hospitalisation dans des institutions stationnaires telles que des centres de traitement et de réadaptation (CTR) ou des établissements d'accueil mère-enfants.

## Equipe interdisciplinaire

Sur le plan organisationnel, le service social est un service spécialisé transversal déployé sur les 43 cliniques et instituts que compte l'USZ. Ainsi, il ne dépend ni d'une clinique spécifique ou d'un domaine de soins précis et exerce en quelque sorte une fonction d'« état-major ». Cette position garantit une certaine indépendance et permet



aux travailleur·euse·s sociaux·ales d'adapter elleux-mêmes les mandats qui leur ont été confiés – généralement par le service médical ou le personnel soignant – de les reconstituer ou même de les compléter. D'un autre côté, le service social fait partie intégrante de l'équipe interdisciplinaire qui accompagne les patient·e·s et est tributaire d'un échange interprofessionnel et collégial. Dans la pratique, la consultation sociale doit trouver un équilibre entre le rôle qu'elle occupe au sein de l'équipe interdisciplinaire et le travail qu'elle effectue essentiellement seule sur les problématiques des patient·e·s. Les travailleur·euse·s sociaux·ales doivent-iels nécessairement prendre part aux longues réunions hebdomadaires de débriefing, même lorsqu'elles portent sur des patient·e·s qui n'ont pas demandé de consultation sociale ? Les travailleur·euse·s sociaux·ales doivent-iels être présent·e·s lors des visites dans les chambres, ou vaut-il mieux maintenir sciemment une distance avec l'équipe soignante pour mieux aborder les questions sociales qui touchent personnellement les patient·e·s ? Il n'est pas facile de répondre à ces questions, qui posent immédiatement celle des ressources. Une chose est sûre : les travailleur·euse·s sociaux·ales doivent constamment se positionner par rapport à la représentation de leur rôle, leur mission et les principes qui gouvernent leur pratique.

### Processus de prise de décision

Il va de soi que la conception des rôles et missions que nous avons présentés plus haut varie fortement en fonction de la thématique ou du problème concerné. Lorsque l'aide sociale est, par exemple, soumise à l'obligation de verser des prestations anticipées à l'assurance-invalidité, cela a peu d'influence sur le plan thérapeutique. Mais si une patiente de 90 ans qui se remet d'une double fracture du col du fémur refuse catégoriquement d'aller dans un centre de soins et que son logement n'est pas adapté pour une personne à mobilité réduite, elle ne peut sortir de l'hôpital tout de suite. Cela a un impact direct sur l'équipe soignante, qui doit apporter une réponse concertée et faire preuve d'empathie. Compte tenu des structures présentes dans un hôpital et probablement aussi des développements et des influences historiques, c'est essentiellement au service médical qu'il appartient de décider pour ce qui est de la procédure médicale et, souvent, de la solution transitoire. Pour cette dernière, la consultation sociale joue un rôle particulièrement important, car les aspects médicaux ne sont pas les seuls à entrer en ligne de compte : il faut également considérer la situation personnelle, familiale, financière et sociale de la personne. La situation suivante en offre un bon exemple :

*A cause d'une chute, un homme de 87 ans a tellement perdu en mobilité au quotidien qu'il est clair, pour sa médecin, la personne chargée de lui administrer des soins et son physiothérapeute, que la sortie de l'hôpital doit s'accompagner d'un transfert en centre de soins, même si le patient s'y oppose expressément. La consultation sociale avec la famille a permis de clarifier que l'homme âgé vit dans le voisinage de plus de dix de ses proches et que ceux-ci sont prêts – en tout cas dans un premier temps – à se relayer pour veiller sur lui 24 heures*

*sur 24. Grâce à eux, et à un service d'aide à domicile et de différents équipements (main courante, monte-escalier et lit médicalisé) complémentaires, le patient a pu rentrer chez lui.*

On peut parler d'une interdisciplinarité réussie quand les travailleur·euse·s sociaux·ales peuvent apporter des clarifications, faire valoir leur expertise et donner des informations spécifiques au cas, et qu'iels sont consulté·e·s à temps. A l'USZ, cela fonctionne généralement bien, même s'il peut y avoir de grandes différences d'une clinique à l'autre. Les travailleur·euse·s sociaux·ales doivent donc maîtriser le champ de leurs prestations et pouvoir le communiquer et le délimiter, en plus de participer aux processus de prise de décision – ce qui peut parfois les obliger à faire preuve de proactivité. Les autres corps de métier – notamment le corps médical – doivent être à l'écoute et se montrer à l'écoute des questions et problèmes qui relèvent du social. Enfin, il est fondamental de reconnaître que les difficultés sociales, financières ou juridiques que rencontrent les patient·e·s entretiennent un lien bien plus étroit avec leur état de santé qu'on ne pourrait le supposer. C'est pourquoi l'équipe soignante doit avoir pour devise de travailler ensemble plutôt que côte à côte. •



### Déroulement d'une inscription à la consultation sociale

1. Via le système interne des patient·e·s, un·e infirmier·ère ou un·e médecin transmet au service de consultation sociale une inscription comportant les données personnelles, les diagnostics et le mandat (ex. : « planification de la sortie vers un centre de soins »).
2. Le service social clarifie ensuite le mandat en recueillant des informations supplémentaires sur le ou la patient·e (ex. : a-t-iel déjà consulté le service social auparavant, quelle est la situation de ses proches, si des informations sur la situation financière et familiale sont disponibles, etc.) qui lui permettent d'aboutir à un mandat plus concret (qui peut être modifié ou complété par rapport au mandat d'inscription initial).
3. Ensuite, selon l'urgence, la personne concernée ou ses proches sont contacté·e·s, un premier entretien est mené et, selon le mandat et sa complexité, toute la suite est organisée et planifiée.

Dans l'idéal, les étapes que nous venons de décrire se déroulent dans cet ordre. Mais il y a bien évidemment aussi des écarts à la règle. Ceux-ci peuvent être dus à une formulation floue du mandat (ex. : « Le·a patient·e a besoin d'aide »), à l'impossibilité de contacter l'équipe soignante pour des questions ou à un changement dans la procédure médicale (ex. : « Le·a patient·e rentre à la maison avec l'aide de Spitex et ne va plus dans un centre de soins »). Dans de tels cas, qui ne sont pas rares, il est d'autant plus important que la communication interdisciplinaire fonctionne bien.

# Travail social dans l'aménagement

S'il est impliqué à temps, le secteur du travail social peut infléchir les processus d'aménagement du territoire. Un modèle d'action quant aux rôles que peut jouer le travail social.

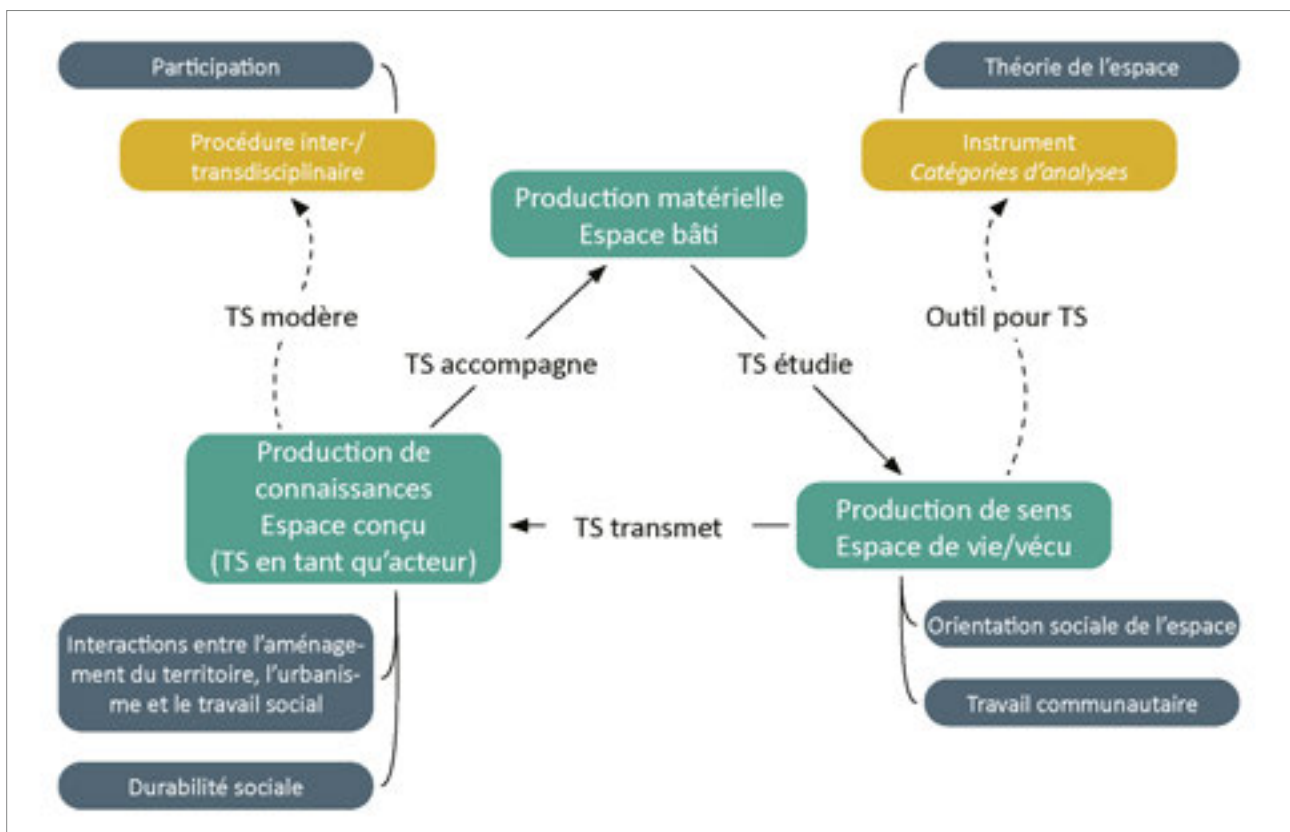
Texte: Tobias Nägeli, assistant de recherche, département de travail social, ZHAW

Les changements apportés à l'aménagement dans les agglomérations, les quartiers et les villes ont un impact sur le quotidien des personnes. Les professionnel-le-s du travail social sont confronté-e-s à ces questions dans les cas particuliers où elles peuvent prendre une importance, mais aussi sur le terrain du travail communautaire, du travail social de proximité ou le travail social (en milieu ouvert) ciblé pour certains groupes (ex.: enfants et adolescent-e-s): les procédures participatives dans le cadre de projets de construction, les tables rondes en cas de problèmes ou l'accompagnement de groupes de projets d'habitant-e-s sont des configurations classiques dans lesquelles les professionnel-le-s du travail social créent du lien, échangent sur des thèmes et, ponctuellement, interagissent avec les instances qui décident des processus d'aménagement. Le travail social a jusqu'à présent très rarement suivi des processus d'aménagement du terri-

toire depuis le début. Les expert-e-s du travail social sont pourtant unanimes sur le fait que le travail social réunit des compétences diverses, qui peuvent avoir une grande importance pour les processus de planification (cf. plusieurs auteur-e-s dans Drilling & Oehler, 2016).

## De la « production de l'espace » au modèle d'action pour le travail social

Pour intégrer les compétences du travail social dans les processus de planification, il est nécessaire de comprendre ces processus et leur déroulement. A cet égard, il peut être utile d'avoir une compréhension approfondie de l'espace: qu'est-ce qui fait un lieu, comment se manifeste-t-il, qu'est-ce qui l'anime et en fait un lieu de vie? Que se produit-il aux niveaux individuel et sociétal? En 1974, Henri Lefebvre a élaboré un mode de production de l'espace comportant trois



dimensions qui exercent chacune leurs effets : le point de départ est la *pratique spatiale*, à savoir la dimension de production matérielle de l'espace. Il s'agit d'un espace perceptible sur lequel les acteur-ice-s laissent leur marque à travers des d'objets destinés à durer, dont des constructions (espace bâti). Lefebvre pose comme condition préalable les *représentations de l'espace*, qui désignent la production de connaissances au niveau spirituel. Il s'agit ici de l'espace pensé et conçu, d'abstractions prenant la forme de plans, d'images et de signes. Enfin, les *espaces de la représentation* décrivent la production de sens à travers la dimension sociale de l'espace. Ce qui se joue ici, c'est la vie et l'expérience. Il est question ici de la vie, mais aussi d'assignations, d'expériences et de leurs conséquences sociales (Lefebvre, 2009).

Si l'on greffe à ce modèle les rôles et compétences possibles du travail social, nous pouvons élargir la triade de Lefebvre pour en faire un modèle d'action du travail social dans les processus d'aménagement de l'espace. D'après Lefebvre, les dimensions de l'espace conçu, de l'espace construit et de l'espace vécu et expérimenté sont au cœur du modèle. La première étape consiste à lire le modèle comme une séquence dans un processus de développement spatial. L'espace est dans un premier temps conçu (planifié), puis construit et enfin vécu et expérimenté. Les transitions entre les étapes sont décisives : c'est là que le travail social peut jouer un rôle. Le travail social peut en effet étudier la vie et les expériences faites dans l'espace bâti (une étude qui pourrait être faite à l'aide d'un instrument d'analyse fondé sur la théorie de l'espace, cf. Nägeli, 2022) ; il peut apporter des connaissances en lien avec la planification, agir en tant que partie prenante et exiger, organiser et orienter les procédures interdisciplinaires et transdisciplinaires.

Enfin, le travail social peut accompagner les réalisations architecturales, éventuellement participer à leur création sur de petites parties, ou modérer la conception par des personnes concernées (ex. : espaces communs, surfaces extérieures, etc.). Enfin, le travail social professionnel se réfère toujours à des bases, des notions et des méthodes théoriquement fondées, qui orientent son action et figurent dans le modèle d'action.

### De nouveaux rôles à jouer pour le travail social

Le modèle montre que le travail social mobilise différentes compétences pour intégrer les processus d'aménagement de l'espace. D'une part, il peut exercer une influence au niveau stratégique dès les premières phases de la planification, d'autre part, le travail social est en mesure de prendre part à la conception des processus de développement et, dans le meilleur des cas, de contribuer à contenir – dans une certaine mesure – les problèmes sociaux liés à l'espace que ces processus posent aux personnes concernées. Enfin, le travail social peut apporter la garantie d'une approche méthodologique résolument interdisciplinaire et transdisciplinaire, qui intègre autant les acteur-ice-s de toutes les disciplines impliquées dans la planification que les futur-e-s habitant-e-s des lieux.

Dans la pratique, les coopératives d'habitation font ici figure de pionnières. Grâce à un engagement bénévole mais aussi professionnel, elles adoptent de plus en plus souvent des approches participatives, de l'amorce de la planification à l'animation de la communauté d'habitation qui s'est créée (ex. : coopérative d'habitation Warmbächli, 2018). Les autres promoteurs immobiliers privés ou publics ne répliquent ce type d'expériences que partiellement (Nägeli, 2022, p. 35), preuve qu'il y a une marge de manœuvre pour que les professionnel-le-s du travail social jouent un rôle stratégique et conceptuel plus actif.

La principale conclusion pour le travail social est la suivante : si la pratique de l'espace (au sens ici de la construction en soi) reste le point de départ et l'axe principal des processus d'aménagement du territoire, elle peut impacter unilatéralement la vie des personnes concernées. Du point de vue du travail social, la vie et l'expérience des personnes ne devraient-elles pas donner l'orientation de ce qu'on planifie et construit, et influencer sur la méthode ? C'est là que le travail social peut intervenir et défendre une approche de l'aménagement du territoire qui part de l'espace vécu et expérimenté pour aller vers un espace nouvellement bâti, en phase avec une nouvelle conception de l'espace.

Il serait nécessaire, dans un premier temps, que la discipline et le milieu du travail social prennent conscience de l'intérêt de cette approche. Les professionnel-le-s pourraient ensuite s'engager de manière ciblée dans ces processus. •

### Littérature

- Drilling, M. et Oehler, P. (éds). (2016). *Soziale Arbeit und Stadtentwicklung. Forschungsperspektiven, Handlungsfelder, Herausforderungen* (2<sup>e</sup> éd.). Wiesbaden: Springer Fachmedien.
- Lefebvre, H. (2009). *The Production of Space* (28<sup>e</sup> éd.). Malden, Oxford, Victoria: Blackwell Publishing.
- Nägeli, T. (2022). *Raum verstehen – Raum entwickeln. Die strategische Rolle der Sozialen Arbeit in Prozessen der Raumentwicklung: Gestaltungspotentiale auf raumtheoretischer Grundlage* (Master-Thesis). Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften.
- Wohnbaugenossenschaft Warmbächli. (2018). *Gut leben – Wohnen und Arbeiten im Warmbächli. Projektdokumentation*. Bern.

# L'interdisciplinarité : de l'intention à l'action

Dans la pratique du travail social, la collaboration entre les partenaires est un défi qui peut cristalliser des tensions. Faire émerger les réalités du terrain est une opportunité pour révéler et agir sur des enjeux encore invisibles.

Texte : Baptiste Maillefer, éducateur social HES

Baptiste Maillefer, éducateur social HES. Actif depuis plus de dix ans dans le domaine de la protection de l'enfance et observateur attentif de l'évolution des politiques socio-éducatives, j'ai développé une grande pratique du travail en réseau, dans plusieurs institutions romandes.

Pour répondre à des situations sociales complexes, les dispositifs de formation et les terrains professionnels appliquent des modèles de collaboration, qui s'inscrivent dans la pluridisciplinarité. Cette culture coopérative provoque certains enjeux autour de la légitimité, de la hiérarchisation des savoirs et peut engendrer des tensions entre les corporations qui rejaillissent dans les rapports interpersonnels. Le travail en réseau constitue une immersion dans des logiques métiers, des réalités du terrain et des contingences relationnelles qui mettent à l'épreuve l'individu et le collectif. Il en résulte un vécu émotionnel et des représentations qui impactent la collaboration.

**Les valeurs telles que la solidarité, la bienveillance ou l'empathie sont des dénominateurs communs aux différents métiers de l'humain.**

Pour ces raisons, l'interdisciplinarité n'est pas un mode de collaboration parfaitement fonctionnel même lorsque l'ensemble des partenaires, toutes professions confondues, s'accordent avec sincérité pour placer l'enfant au centre du dispositif. Dans les discussions, l'intelligence collective, au service de l'intérêt supérieur de l'enfant, est une intention de travail qui fédère et anime l'ensemble des intervenant·e·s. La résolution d'une situation problématique et complexe constitue un objectif indéniablement transversal. Les valeurs telles que la solidarité, la bienveillance ou l'empathie sont des dénominateurs communs aux différents métiers de l'humain. Enfin, la formation continue est un truchement de socialisation pour les personnes issues

des différents champs d'activités. Néanmoins, l'interdisciplinarité qui est la synthèse de ces principes n'est pas une émanation naturelle, ni un réflexe intuitif dans la collaboration sur le terrain.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, plusieurs acteur·ice·s professionnel·le·s, issu·e·s de différents champs d'activités : social, médical, juridique, pédagogique, interviennent auprès des enfants et de leur famille. Dans un contexte en mutation qui introduit des enjeux financiers et recherche l'efficacité économique, tous ces domaines doivent faire face à des défis structurels majeurs qui modifient les missions. Par exemple, le placement en institution est devenu un ultime recours lorsque toutes les alternatives ambulatoires ont été épuisées. De manière sous-jacente, il s'opère un changement de paradigme qui vise l'émergence des ressources dans l'environnement « naturel » de l'enfant ou la réhabilitation des compétences parentales. Dans l'application, cette logique par « étape progressive » produit des effets de paliers qui accentuent la pression sur les équipes éducatives qui débute leur prise en charge lorsque la solution précédente a échoué. Il s'agit d'un effet iatrogène de cette politique socio-éducative qui provoque une forte résistance aux changements et des stratégies dans la gestion des flux. Pour l'illustrer, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) du canton de Vaud fait le constat suivant : « Les placements en institution ont vu leur durée augmenter. Le nombre de places étant resté quasiment identique, le nombre de placements a diminué en raison d'une durée moyenne de placement plus longue. Le rallongement de la durée s'explique par différents facteurs : situations familiales plus complexes et plus dégradées qui empêchent un retour de l'enfant à domicile, manque de solutions d'accompagnement d'un retour à domicile, enfants qui présentent des troubles nécessitant une prolongation de leur placement, etc.<sup>1</sup> »

Théoriquement, le dispositif de prise en charge se constitue à l'aune de la problématique et des besoins. En d'autres termes, le nombre et la diversité des intervenant·e·s sont considérés comme subséquents à



la complexité de la situation qui peut comporter, simultanément, plusieurs dimensions. Pour les enfants dont le développement amène des évolutions, il est particulièrement nécessaire d'introduire des éléments multifactoriels dans la réflexion et l'analyse. Un comportement qui interroge peut avoir plusieurs causes distinctes qui nécessitent autant d'interventions spécifiques. L'exemple du trouble de l'apprentissage est instructif. Dans ce cas de figure, un enfant peut durablement souffrir de troubles intrinsèques (déficiences cognitives) ou momentanément de difficultés exogènes (hypostimulation, difficultés de concentration liées à des tensions dans la famille). Si la détection doit être précoce pour augmenter l'effet de l'intervention, l'analyse doit être longitudinale pour identifier correctement la nature du problème. Pour cette raison, les médecins sont souvent réfractaires à établir des diagnostics avant l'âge adulte afin de vérifier les potentiels d'évolutions et réduire le risque de stigmatisation.

Ainsi, l'enjeu principal est de configurer un réseau complémentaire et agile qui réunit les différents professionnels pour établir un projet de prise en charge commun, intégrant toutes les expertises. De manière prescriptive, cette charge de coordination incombe généralement à l'assistant-e social-e, désigné-e pour exercer un mandat de curatelle ou tutelle, par l'autorité de protection de l'enfant. Dans la réalité, les chiffres du canton de Vaud, extrapolable à la plupart des cantons

romands, démontrent une évolution exponentielle des besoins: « En 2021, 7718 mineurs ont bénéficié d'une intervention socio-éducative. Ce nombre est en constante augmentation, il était encore inférieur à 7000 enfants en 2018<sup>2</sup>. » Le temps disponible pour chaque situation devient strictement limité, surtout lorsqu'on considère l'augmentation des tâches administratives et procédurales. Dans le meilleur des cas, le principe de subsidiarité s'applique. Une forme de délégation tacite s'opère entre les professionnel-le-s qui nécessite un bon niveau de confiance et favorise les relations. A l'inverse, un dysfonctionnement durable peut s'installer et une forme de méfiance s'instaure dans le réseau.

## L'interdisciplinarité se vit à travers les réalités des terrains.

Dans ce prolongement, l'interdisciplinarité ne se décrète pas. Elle se vit à travers les réalités des terrains: les contraintes, les difficultés et les limites. Dans certains cantons romands, les politiques publiques ont réduit ou remanié l'appareillage social et sanitaire. De surcroît, les conjonctures sanitaires (crise du COVID et ses conséquences sur la santé psychique des enfants) et socio-politiques (crise migratoire, crise climatique, crise socio-économique, etc.) ont accéléré l'engorgement et la saturation des systèmes qui ne sont plus en mesure

de délivrer pleinement leur prestation. Concrètement le constat est irréfutable : la demande est supérieure à l'offre. Dans le domaine de la protection de l'enfance, les récits sont édifiants : les délais d'attente pour une prestation ambulatoire ou résidentielle se comptent en mois ! Sur le terrain, l'absence de relais indispensables pour l'accompagnement des situations les plus complexes impacte négativement la prise en charge de l'enfant : la flexibilité et la réactivité des partenaires sont les fondements d'un dispositif qui doit être résolument efficace mais qui est en réalité complètement submergé. Au niveau fédéral, ce triste record est sans équivoque : « Entre 2020 et 2021, le nombre d'hospitalisations pour troubles psychiques chez les 10 à 24 ans connaît une hausse sans précédent de 18%. Avec 19532 séjours hospitaliers attribués aux troubles psychiques, ces derniers représentent pour la première fois la cause numéro une d'hospitalisation chez les jeunes de 10 à 24 ans, correspondant à 22,3 % des hospitalisations contre 7,3 pour la population adulte<sup>3</sup>. »

Par ailleurs, l'interdisciplinarité nécessite des postures congruentes et la répartition équitable des responsabilités, des risques et des décisions. Dans la pratique, il s'agit des trois piliers fondateurs de la collaboration. En d'autres termes, le réseau professionnel est un système fragile et qui doit constamment maintenir l'équilibre des charges pour garantir son fonctionnement. Dans la gestion des situations les plus complexes, il est difficile de résister aux pressions exercées par l'environnement qui exige des résultats prévisibles et rapides, sans tolérer l'incertitude ou le risque. Une des conséquences observables réside dans l'orientation des enfants qui peut se faire par manque de places disponibles ou par phénomène de « désignation ». Dans les réseaux, il n'est pas rare d'entendre des professionnel-le-s du domaine social qui expliquent que l'enfant a une problématique médicale et qu'il devrait être « soigné-e » à l'hôpital. A l'inverse, les médecins expliquent que l'enfant a une problématique éducative et qu'il devrait être « encadré-e » dans un foyer. Dans tous les cas, il s'agit d'un problème majeur : « Le nombre de cas relevant de la protection de l'enfant dans les cliniques pédiatriques suisses a de nouveau augmenté : en 2021, 1656 enfants ont été soigné-e-s à l'hôpital en raison d'une grave mise en danger du bien de l'enfant<sup>4</sup>. » A l'inverse, les institutions sociales doivent toujours plus se « médicaliser » afin de répondre aux besoins somatiques et psychiques de leurs résident-e-s.

Enfin l'interdisciplinarité doit s'affranchir de représentations profondément ancrées. Au niveau perceptif, les différents métiers disposent d'un capital symbolique qui les situe verticalement dans l'espace collaboratif, les uns par rapport aux autres en les dotant de pouvoir. La reconnaissance attribuée aux différentes professions distribue la légitimité et crédite l'expertise. Par exemple, le prestige et l'autorité du champ médical ne sont pas convertibles au champ social. La valorisation de la fonc-

tion au détriment du rôle génère une grande frustration et un sentiment d'inconsidération chez les intervenant-e-s socio-éducatif-ve-s, lorsqu'iel-s participent à un réseau avec des psychologues ou un-e médecin.

Dans la pratique de la protection de l'enfance, cette assignation des rôles provoque de la conflictualité entre les partenaires, limite l'intelligence collective et réduit la créativité. Il est alors difficile d'appréhender la complexité dans sa globalité. Dans cette continuité, l'interdisciplinarité est une forme d'émancipation qui doit permettre de décroiser les approches tout en préservant les spécificités des connaissances et les identités professionnelles. Tous les partenaires contribuent de la réflexion à l'action, dans un rapport dialogique. Pour concrétiser cette intention, une des étapes préliminaires résidera dans la dévitalisation de certaines représentations, dans les métiers de l'humain : aucune profession ne domine l'autre. Dans le champ de la protection de l'enfance, l'exposition répétée à ce déficit de reconnaissance contribue à questionner le sens de l'engagement. Or, introduire une culture interdisciplinaire est l'opportunité d'opérer un nivellement par le haut en reclassifiant les professions du domaine social afin d'assurer la pérennité de cette activité et réduire le risque de désengagement. •

#### Notes

1. [www.vd.ch](http://www.vd.ch)
2. [www.vd.ch](http://www.vd.ch)
3. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch)
4. [www.kinderschutz.ch](http://www.kinderschutz.ch)



## Episode 21 Voix Sociales

Irene Abderhalden  
de l'Institut travail social  
et santé de la Haute école  
de travail sociale de Suisse  
du nord-ouest (FHNW) parle  
de l'interdisciplinarité  
dans le domaine de l'aide  
aux personnes dépendantes.





## Tête-à-tête

## Engagement, lutte et fusion

Julia Zurfluh, co-rédactrice, AvenirSocial

**Isabelle Bohrer**

Militante et travailleuse sociale, elle a dirigé le secrétariat général de l'Association professionnelle suisse du travail social, puis celui d'AvenirSocial.

**Pourquoi avoir opté pour des études de travail social ?**

Enfant déjà, je voulais exercer un métier où je serais beaucoup « au contact des gens ». J'ai été longtemps active au sein des Jungwacht/Blauring (Jubla) et me voyais bien faire quelque chose de similaire professionnellement. Il faut dire aussi que j'ai un peu le « syndrome de la sauveteuse » (*rires*). Je me suis donc lancée dans des études en travail social à l'Université de Fribourg. Pendant mes études, j'ai surtout appris à manifester (*rires*).

**C'est cela qui vous a amenée à rejoindre l'association professionnelle ?**

Oui, absolument. Cela m'a permis de constater qu'on est plus fort collectivement qu'individuellement. On m'a par la suite demandé si j'étais prête à aider l'Association suisse des professionnels de l'action sociale (ASPAS) – une des associations présentes avant AvenirSocial – à reconstruire une section à Fribourg. Je ne me suis pas fait prier et leur ai donné un coup de main. Une fois la section créée, je me suis engagée dans le comité.

**Quel rôle occupiez-vous au sein de l'ASPAS ?** J'avais été engagée comme collaboratrice scientifique et étais surtout chargée des questions de politique sociale et de formation. J'ai exercé ce rôle pendant quelques années puis ai été nommée secrétaire générale par intérim de l'association alors que je n'avais que 31 ans.

**Vous avez d'ailleurs mené le projet de fusion des différentes associations professionnelles de travail social.**

Oui, nous voulions unir les forces en présence. Il y avait l'ASPAS, le Schweizerischer Berufsverband für Sozialpädagogik (association professionnelle suisse de pédagogie sociale, SBSPP) et, en Romandie, la Fédération romande des travailleuses et travailleurs de l'éducation sociale (FERTES), ainsi que l'Association des maîtres socioprofessionnels (ARMAPS). Mon point fort, c'est que je sais motiver les gens à s'organiser et à se mettre en réseau. Toutes les parties prenantes ont reconnu l'intérêt d'une fusion et ont sauté le pas.

**La fusion en 2005 s'est-elle déroulée sans heurts ?**

Oui, et j'en suis très heureuse ! Il était important de ne pas se contenter de créer un plus grand ASPAS et de bâtir quelque chose de nouveau. Nous avons impliqué des personnes dans le processus. Ce qu'elles avaient à proposer, on le prenait. Nous mettions en avant ce qui avait fait la force des autres associations. La fusion a été sans aucun doute le moment fort de ma carrière au sein d'AvenirSocial.

**Que s'est-il passé après la fusion ?** Nous pouvions enfin nous mettre au travail (*rires*). Nous avons publié des recommandations en matière de salaire, nous avons rédigé le Code de déontologie du travail social, nous avons fait en sorte que tout le monde retrouve ses marques dans la nouvelle association et nous avons mis en place la stratégie de communication.

**En 2011, vous avez décidé de quitter le secrétariat général.**

**Pourquoi ?** Au bout de huit ans, il était temps qu'une nouvelle personne prenne ma place et apporte un nouvel élan. J'ai alors rejoint le service social régional et le service de curatelle professionnelle ainsi que le domaine social à Morat. En tant que responsable de secteur social, j'étais chargée du travail social auprès des jeunes, des personnes âgées et de l'accueil extra-familial pour enfants.

**Il y a encore eu du changement, dernièrement, dans votre carrière.**

Oui, je travaille maintenant comme responsable de département à 80% pour la Commune de Morat, où je suis chargée des affaires sociales, de la santé, de l'intégration, de la formation et de la jeunesse. Je trouve génial de mettre en place des projets qui évitent aux personnes de devoir recourir aux services sociaux. Il s'agit d'aménager les conditions de manière à ce que les personnes puissent bien vivre avec leurs propres moyens : c'est de la prévention, pas de la réaction.

**Que souhaitez-vous à AvenirSocial ?** L'association professionnelle est beaucoup plus politisée qu'avant, ce qui est à mes yeux une bonne chose. Elle est aussi très présente sur le terrain. Je souhaite à AvenirSocial encore plus de membres. L'adhésion à un coût, mais ça en vaut la peine ! Il est incroyablement important que nous ayons une association professionnelle pour amener une vision collective du travail social. •

## Nouvelles du droit

# Nouveautés dans le droit successoral

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, de nouvelles règles s'appliquent dans le domaine du droit successoral<sup>1</sup>.

Texte : Ursula Christen, maître d'enseignement, et Stefanie Kurt, professeure ordinaire, Haute Ecole et Ecole Supérieure de Travail Social HES-SO Valais-Wallis, Sierre

De par ces nouvelles dispositions, il vaut la peine, si vous conseillez des client·e·s, de vous assurer que les testaments et pactes successoraux existants reflètent toujours la volonté du testateur·trice. Ces nouvelles conditions donnent plus de marge de manœuvre en matière de libre disposition. Il convient de distinguer deux cas de figure possibles : l'héritage avec et celui sans testament.

### Sans testament

Lorsqu'il n'y a pas de testament, rien ne change : l'ordre successoral au sens de l'article 457ss CC s'applique. Les plus proches descendant·e·s sont le ou la conjointe ou le ou la partenaire enregistré·e survivant·e, les enfants et éventuellement les parents. Les compagnes et compagnons ne comptent pas parmi les héritiers. S'il n'y a pas d'héritiers légaux, l'héritage des personnes célibataires sans enfants va au canton ou à la commune de résidence.

### Avec testament

Avec un testament, les testateur·rice·s peuvent librement disposer de tout sauf de la réserve héréditaire (soit la part qui ne peut être soustraite aux descendants). Les personnes qui rédigent leur testament peuvent ainsi décider de léguer plus à un·e descendant·e qu'à un·e autre ou d'intégrer des personnes extérieures, voire des organisations parmi les parties prenantes à l'héritage. La révision du droit successoral a réduit la réserve héréditaire, ce qui laisse une plus grande marge de manœuvre aux testateur·rice·s.

Dans une situation de couple marié, de partenariat enregistré ou d'enfants, la moitié du légataire universel est protégé par la loi. Cette moitié est répartie entre le ou la partenaire survivant·e, qui en reçoit 50% (soit 25% du légataire universel) et les enfants, qui se partagent l'autre moitié. S'il n'y a pas d'enfants, le ou la partenaire reçoit l'entière part des 50%, et réciproquement, s'il n'y a pas de partenaire, les enfants reçoivent l'entière part des 50%. Il n'y a désormais plus de part réservataire pour les parents du·de la défunt·e. Cela signifie que le testateur·trice peut désormais disposer librement de la moitié de son héritage, voire de la totalité s'il est célibataire et n'a pas de descendance.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent pour tous les décès à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il est donc important de s'assurer, pour les testaments rédigés avant cette date, que les nouvelles dispositions sont toujours en phase avec la volonté du testateur·trice – dans le cas par exemple où la part réservataire allouée à un·e descendant·e aurait été considérablement réduite du fait de la révision.

Les droits à l'héritage peuvent désormais être supprimés sans attendre que le divorce soit prononcé, dès l'ouverture de la procédure de divorce. Les avoirs du pilier 3a ne rentrent pas dans la masse successorale.

Et n'oubliez pas : pour qu'un testament olographe soit reconnu comme valable, il doit être entièrement rédigé à la main, daté et signé par le testateur ou la testatrice. Idéalement, le document est attesté par un·e notaire. •

**Hes·so** VALAIS WALLIS

& School of Social Work

### Note

1. Art. 457 à 640 du Code civil suisse.

# Ressources

## Livres

Une sélection de livres  
d'Amanda Morina et Joëlle Longchamp  
de la HETSL en partenariat avec  
REISO.org.



**Recherches francophones sur les éducatrices aux médias, à l'information et au numérique**  
Eric Delamotte (dir.)

Ce livre opère un retour sur la construction de cette « éducation » et sa dynamique grâce à l'apport de témoignages et de récits singuliers partagés par ses acteur-ice-s.

Villeurbanne : Presses de l'enssib | 2022  
ISBN 0978-2-37546-167-9



**Croiver**  
Sebastian Diegue

Ce que nous appelons des croyances ne sont en réalité pas du tout des croyances ; ce sont

des croivances, soit des pseudos croyances, qui affectent notre compréhension du monde et des autres.

Paris : Elliott | 2022  
ISBN 978-2-493117-13-7



**Le déni**  
Serge Tisseron

Qu'il s'agisse d'un objet ou d'une certitude scientifique, certain-e-s opposent aux informations officielles des théories délirantes. L'auteur explique les logiques du déni et les outils de ceux qui le fabriquent.

Paris : Albin Michel | 2022  
ISBN 978-2-226-47520-6



**Fake news**  
Doan Bui et Leslie Plée

Des climatosceptiques aux platistes, des usines à clics aux Illuminati, des algorithmes devenus fous à Donald Trump et ses « vérités » alternatives, les infox sont partout. Ludiques et pédagogiques, les auteures montrent leurs fabrications et nous réapprennent à aiguïser notre esprit critique.

Paris : Delcourt | 2021  
EAN 9782413028789



**Psychologie des croyances aux théories du complot**  
Pascal Wagner-Egger

De nos jours, chaque événement majeur donne lieu à des théories alternatives à la version officielle, les théories du complot, qui se diffusent à grande vitesse. Ce livre explore les raisons qui font que nous pouvons être attiré-e-s par ce genre de récit, et de comprendre pourquoi certain-e-s y croient plus que d'autres.

Grenoble : PUG | 2021  
EAN 9782706149825



**Désapprendre pour innover**  
Maximilien Brabec

Dans un contexte sociétal et technologique en perpétuelle mutation, les entreprises sont poussées à innover constamment. Mais innover n'est pas un but en soi : il s'agit de créer une nouvelle valeur pour ne pas se perdre dans l'*innovation washing*.

Bruxelles : Mardaga | 2021  
EAN 9782804709815



**Anti fake news**  
Thomas Huchon,  
Jean-Bernard Schmidt  
et Rodho

A partir d'exemples et de cas pratiques, les auteurs donnent des clés pour éviter les pièges des manipulateurs de l'information afin d'exercer pleinement son libre arbitre.

Paris : First | 2022  
ISBN 978-2-412-07671-2



**Rumeurs et légendes urbaines**  
Jean-Bruno Renard

Les légendes urbaines désignent des histoires surprenantes, mais fausses, qui circulent dans les sociétés modernes. Manifestation contemporaine du folklore narratif, ces histoires expriment de manière symbolique les peurs et les espoirs d'une modernité.

Paris : PUF | 2022  
ISBN 978-2-7154-0961-3



**Savoir chercher**  
Mônica Macedo-Rouet

De la capacité à lire des hypertextes et à mémoriser le contenu, jusqu'à la recherche des sources, ce livre épouse tous les aspects de l'évaluation de l'information. L'auteure y présente un ensemble de travaux et d'analyses pour développer une éducation à l'évaluation de l'information.

Caen : C&F | 2022  
ISBN 978-2-37662-048-8



### Créer un jardin de soins

Paule Lebay

Les jardins de soins ont le vent en poupe. Il est à présent reconnu que la nature (et le jardinage)

apporte aux individus, sur tous les plans : psychologique, physique, cognitif. Ce livre est un guide pratique pour créer, entretenir et animer un jardin thérapeutique.

Mens : Terre vivante | 2022

ISBN 978-2-36098-527-2



### Bienfaisance, bienveillance, bientraitance

Marc-Henry Soulet

Quel est l'impact concret des références au Bien sur

les pratiques des professionnel-le-s ?

Jusqu'où marquent-elles leurs codes déontologiques et jusqu'où affectent-elles leur relation avec les bénéficiaires-usager-ère-s ?

Bâle : Schwabe | 2022

ISBN 978-3-7965-4303-6



### Carnet de prison

Galien

« Mais qu'est-ce que tu fous ici ? » a été

la première réaction des détenus participant aux

cours de dessin de Galien. Etablir sa place et la préserver lui demandera une énergie considérable jusqu'au moment où, enfin, la confiance s'installe.

Paris : Steinkis | 2023

ISBN 978-2-368-46637-7

## Films



### L'îlot

Tizian Büchi

Suisse | 2022

Deux vigiles sont chargés de sécuriser l'accès à la rivière d'un quartier

peuplé de retraité-e-s et de familles immigrées. Au gré des rencontres, un territoire se dessine, une amitié se construit et interroge une société de surveillance.

Sortie romande le 2 mai 2023



### Nezouh

Soudade Kaadan

Syrie, Angleterre et

France | 2022

Au cœur du conflit syrien, Zeina et ses parents

vivent dans un quartier assiégé de Damas. Lorsqu'un missile fait un trou béant dans leur maison, Zeina découvre un nouveau monde de possibilités inimaginables.

Sortie romande le 17 mai 2023



### La vie acrobate

Coline Confort

Suisse | 2022

Silke se prépare aux Jeux paralympiques de Tokyo et nourrit l'espoir de

retourner sur la piste d'un cirque, le lieu de son accident. Elle se retrouve tiraillée entre ses responsabilités de compétitrice et ses rêves d'acrobatie.

Sortie romande le 17 mai 2023

## Podcasts



### Critique constructive ou cassante ?

La WE box

Paris | 2023

Comment communiquer adéquatement avec ses collègues et favoriser les échanges sur nos activités professionnelles. Un podcast dont les astuces s'appliquent dans les relations au sein d'une équipe.



### TDAH

Dingue

Genève | 2023

Ce podcast de la RTS va à la rencontre d'Andrea vivant avec un TDAH (trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité). Il raconte son parcours et quelles stratégies il a mises en place pour pallier ses difficultés.



### Rôle et coopération des professionnels de santé

Cancer et travail

Lyon | 2022

Une assistance sociale, un oncologue, un médecin généraliste et une médecin de santé au travail expliquent leur rôle et les informations dont ils doivent disposer pour favoriser une reprise du travail après un cancer.



### Nous défendons la profession.

En cas de conflit de travail, vous recevez des conseils professionnels et êtes couvert-e par une assurance de protection juridique.



### Nous vous mettons en réseau.

Vous avez la possibilité d'entrer en contact avec d'autres professionnel-le-s lors d'événements régionaux et nationaux.



### Nous faisons entendre votre voix.

Nous vous offrons la possibilité de vous engager activement dans l'association et de participer à ses actions politiques.

Oui,  
je veux devenir  
membre :  
avenirsocial.ch

AvenirSocial

